



Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Article 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (CGI)

document conforme au
Cerfa n° 11580*04

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom du club EPGV :

Adresse :

N° Rue

Code Postal Commune

Objet :

La pratique de l'Éducation Physique et la Gymnastique Volontaire, afin de favoriser dans tous les milieux sociaux, l'épanouissement de chacun par la pratique éducative des activités physiques à toutes les périodes de la vie.

Association affiliée à la FFEPGV, fédération sportive agréée par décret en date du 02 Mars 1976 publié au Journal Officiel du 7 mars 1976 L'ordonnance du 23 juillet 2015 et ses décrets n° 2017-908 du 6 mai 2017 - n°2016-1971 du 28 décembre 2016 et n° 2019-504 du 22 mai 2019, ont attribué le statut d'utilité publique à toutes les fédérations sportives agréées et accordé automatiquement ce statut à toutes les associations qui y sont affiliées.

Donateur

Nom : Prénoms :

Adresse :

Code Postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit au crédit sur l'impôt sur le revenu :

Euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt sur le revenu prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

Forme du don :

Déclaration de don manuel

Nature du don :

Numéraire

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

Signature, Nom et Prénom du représentant de l'association

Date :